

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20, 21 et 22 novembre 2017,

2017 DAC 50 Subvention d'équipement (8.500 euros) et convention avec l'association Maison de la Poésie (3e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 7 novembre 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention relative à l'attribution d'une subvention d'équipement à l'association Maison de la poésie ;

Vu l'avis du Conseil du 3e arrondissement, en date du 6 novembre 2017 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD au nom de la 2e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention relative à l'attribution de la subvention d'équipement, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : La subvention d'équipement attribuée à l'association Maison de la Poésie 161, rue Saint-Martin, 75003 Paris est fixée à 8.500 euros. SIMPA 21191, dossier 2017_06893.

Article 3 : La dépense correspondante, soit 8.500 euros, sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris 2017 et exercices suivants, rubrique 313, nature 20422, ligne VE40003, crédits pour subvention d'équipement. AP 1703546.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO

